



Assemblée Générale du C.N.T.H.

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale qui se déroulera **le samedi 22 novembre 2025 à 17h30** au C.N.T.H.

À cette occasion, des orientations se décident pour votre club.

Afin que nous puissions mener valablement cette assemblée, nous avons besoin d'un nombre déterminé de membres présents ou représentés : le quorum.

Nous vous demandons instamment de nous retourner le pouvoir ci-joint si vous ne pouvez être présent(e) afin que nous ne soyons pas obligés d'annuler cette assemblée et de la reporter à une date ultérieure.

Nous vous rappelons que si vous pouvez tous assister à l'Assemblée Générale, il faut néanmoins que vous ayez 16 ans et au moins 3 mois d'activité au sein du club au jour de l'Assemblée Générale pour pouvoir voter.

Ordre du jour :

1. Rapport moral.
2. Rapport financier 2024.
3. Rapport de l'activité 2024.
4. Questions diverses (à nous faire parvenir 5 jours avant l'Assemblée Générale).

A très bientôt,

La Présidente
Agnès BORLET

✂.....

Pouvoir : Je, soussigné(e),

Nom..... Prénom.....

Adresse n°..... Rue.....

Code postal..... Ville.....

donne pouvoir à M., Mme, Melle.....

Vous devez également être à jour de votre cotisation 2025 pour donner pouvoir ou prendre part aux délibérations et aux votes de l'Assemblée Générale du samedi 22 novembre 2025.

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

* Le pouvoir ne peut être délégué aux membres salariés du C.N.T.H. (chef de base, moniteurs, secrétariat)